

Image not found or type unknown



Peut-on être co-signataire d'un bail sans revenus ?

Par **alix483**, le **12/06/2010** à **19:03**

Bonjour,rrnJe vis en concubinage et nous souhaitons déménager; Le problème est que je suis actuellement en année sabbatique, je ne peux donc fournir de fiches de paye. Pourrais-je quand même être co-signataire du bail de location ? C'est-en tout cas pour moi un véritable souhait car je tiens à être locataire et pas simplement "hébergée".rnD'avance merci